SMA
COURTAGE

ASSQC 1

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° assuré : C23390N
N° contrat : 066545 7352.000/2
N° SIREN : 401449855

Pour tout renseignement contacter :
Site de gestion
SMA SA Grands Comptes et International
8 rue Louis Armand
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : 01.40.59.70.00

QUALICONSULT
Vélizy Plus – Bâtiment E
1 bis rue du Petit Clamart
78941 VELIZY VILLACOUBLAY Cedex

ATTESTATION D'ASSURANCE
Période de validité : du 01/01/2023 au 31/12/2023

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE, numéro **C23390N 7352.000/2 066545**.

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Contrôleur Technique
Agréé par décision du 26 juillet 1982 au titre des dispositions du décret 78.1 146 pour l'intégralité du domaine objet de l'obligation d'assurance instituée par la loi n°78.12 du 4 janvier 1978, et à tous les textes suivants qui sont venus le préciser ou le modifier.

2 – GARANTIES D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE POUR LES OUVRAGES SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- A la mission professionnelle listée au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- tous travaux, produits et procédés de construction ;

- aux chantiers dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30.000.000 €.
  Cette somme est illimitée en présence d'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 3.000.000 € par sinistre ;

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	○ **En habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	○ **Hors habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	○ **En présence d'un CCRD :** Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

SMA
COURTAGE

3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montants de garantie
Garantie Tous Dommages Confondus (corporels, matériels, immatériels)	3.000.000 € par sinistre

4 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale traités au paragraphe 2 ci-avant.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique:

- aux missions professionnelles listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montants de garantie
Garantie Tous Dommages Confondus (corporels, matériels, immatériels)	3.000.000 € par sinistre

---

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris
Le 20/12/2022

Le Président du Directoire
par délégation

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
SMA SA
8 rue Louis Armand
CS 71201
75738 Paris cedex 15

SMA COURTAGE

ASSQC 2

Notre référence à rappeler dans toute correspondance :

N° assuré : C23390N
N° contrat : 066545 7352.000/2
N° SIREN : 401449855

Pour tout renseignement contacter :
Site de gestion
SMA SA Grands Comptes et International
8 rue Louis Armand
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : 01.40.59.70.00

QUALICONSULT
Vélizy Plus – Bâtiment E
1 bis rue du Petit Clamart
78941 VELIZY VILLACOUBLAY Cedex

ATTESTATION D'ASSURANCE
Période de validité : du 01/01/2023 au 31/12/2023

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE, numéro **C23390N 7352.000/2 066545**.

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Dans le domaine du bâtiment, des travaux publics, de tous types d'ouvrages neufs et/ou existants, de toutes installations ou équipements y compris le levage, les prestations consistent notamment en :

Code A - VERIFICATIONS ET DIAGNOSTICS SIMPLES

Vérifications et diagnostics techniques, réglementaires ou non :

ASSISTANCE et DIAGNOSTICS SIMPLES
- Diagnostic solidité,
- Solidité des avoisinants dans le cas d'existant démolis,
- Vérification de la solidité des équipements sportifs et aire de jeux,
- Accompagnement à l'adaptation sol (en dehors de toute mission géotechnique selon norme NF P 94 500),
- Diagnostic sécurité incendie,
- Vérification du dimensionnement des parkings,
- Accompagnement à l'innovation (ETN, ATEX)
- Solidité hors loi Spinetta (ouvrages non soumis, sans obligation de contrôle technique),
- Accompagnement aux évaluations environnementales de la construction (notamment les labels et certifications NF Habitat, NF Habitat HQE, BREEAM, HQE, LEED...)

CERQUAL
- CERQUAL et CERQUAL patrimoine (mission d'audit de management d'opération selon les référentiels,

VERIFICATIONS FINALES
- Vérification réglementaire en sécurité incendie sur mise en demeure (ERP/IGH),
- Vérification réglementaire en sécurité incendie avant ouverture d'un ERP (VRAT hors mission S),
- Contrôle isolation thermique des réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire,
- Accompagnement à la livraison - levée réserves / Achèvement – travaux,

SMA
COURTAGE

Code B - MESURES ET ATTESTATIONS

Mesures et attestations, réglementaires ou non :

ACOUSTIQUE

- Délivrance attestation finale acoustique,
- Assistance en vue de l'attestation acoustique,
- Mesures acoustiques en vue de l'attestation,
- Détermination du classement de façade,

THERMIQUE

- Qualité confort et vente de gaz reparti,
- Etablissement de DPE,
- Vérification sur site, après la fin des travaux d'exécution et d'installation des équipements,
- Essai de perméabilité et infiltrométrie,
- Diagnostic ventilation,
- Essai de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques,
- Attestation finale thermique,
- Vérification ponctuelle des dispositifs VMC GAZ,
- Vérification technique renforcée thermique QC,

ACHEVEMENT TRAVAUX

- Etablissement de l'attestation finale relative à l'achèvement de travaux (conformément à l'art R261-24 du CCH),

HANDICAPES

- Attestation mise en accessibilité ADAP des handicapés,
- Attestation ADAP 2015,
- Assistance suivi ADAP,
- Assistance en cours de projet et de réalisation des travaux,
- Attestation de conformité à la règlementation handicapés,
- Examen des Travaux Modificatifs Acquéreurs,

Code C – CONTROLES PONCTUELS

Contrôles ponctuels, réglementaires ou non :

ELECTRICITE

- Examens de plans, schémas, notes de calculs d'une installation électrique,
- Diagnostic sur une installation électrique,
- Vérification des installations électriques temporaires,
- Vérification avant mise sous tension d'une installation électrique (Consuel),
- Vérification initiale d'une installation électrique,
- Vérification d'une installation électrique sur demande de l'inspecteur ou du contrôleur du travail,
- Vérification d'une installation électrique suite à travaux de mise en conformité,
- Vérification a la mise en service d'une installation de production d'énergie renouvelable photovoltaïque,
- Vérification a la mise en service d'une installation de production d'énergie renouvelable éolienne,

TRANSPORT MECANIQUE

- Vérification d'ascenseur suite à des travaux de mise en conformité,
- Contrôle final d'un ascenseur en vue de son marquage CE,

- Vérification d'un ascenseur à l'unité en vue de son marquage CE,
- Assistance à Maitre d'Ouvrage pour mise en service d'ascenseur,
- Vérification ponctuelle règlementaire d'ascenseurs et/ou monte-charge,
- Examen des plans, schémas, ou notes de calculs d'un ascenseur,
- Diagnostic d'ascenseur,

INCENDIE

- Vérification de la continuité radioélectrique,
- Diagnostic sécurité incendie,

GAZ CHAUFFAGE THERMIQUE, VENTILATION

- Diagnostic économies d'énergie d'un existant,
- Diagnostic d'installations de production de chaleur et/ou de froid,
- DPE sur existants,
- Vérification ponctuelle des climatisations et PAC réversibles sup 12 kw,
- Vérification ponctuelle d'appareils frigorifiques,

ICPE

- Audit des ICPE soumises à autorisation en vue de définir leur conformité,
- Assistance à la réalisation du document relatif à la prévention des explosions (locaux)

AUTRES MISSIONS

- Assistance à la rédaction du Document d'Analyse des Risques liés à la Défaillance Energie (DARDE),
- Assistance à l'élaboration du Dossier de Maintenance des Lieux de Travail (DMLT),
- Assistance à la détermination des zones à risques d'explosion ATEX,

Code D – DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

- Diagnostic gestion des déchets de démolition,

Diagnostics immobiliers, réglementaires ou non, notamment :

PLOMB

- Contrôle suite aux travaux en cas de présence de plomb,
- Diagnostic plomb avant travaux ou démolition,
- Cartographie du plomb avant travaux ou démolition,

AMIANTE

- Diagnostic amiante pour les parties privatives,
- Examen visuel amiante,
- Prélèvements d'air suite diagnostic amiante,
- Analyse ponctuelle d'éléments vis à vis de l'amiante,
- Diagnostic amiante,
- Assistance pour la constitution du Dossier Technique Amiante,
- Diagnostic amiante avant démolition,
- Diagnostic amiante avant travaux,
- Contrôle état conservation flocages calorifuge et faux plafonds amiantes,
- Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, **à l'exclusion de toute mission de Maîtrise d'Œuvre.**

SMA
COURTAGE

2 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montants de garantie
Garantie Tous Dommages Confondus (corporels, matériels, immatériels)	3.000.000 € par sinistre

3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatif à la garantie décennale.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montants de garantie
Garantie Tous Dommages Confondus (corporels, matériels, immatériels)	3.000.000 € par sinistre
sous limite dans le cadre :	
Activités liées à l'AMIANTE	750.000 € par sinistre et 1.500.000 € par année d'assurance

---

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris
Le 20/12/2022

Le Président du Directoire
par délégation

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
SMA SA
8 rue Louis Armand
CS 71201
75738 Paris cedex 15

DEFRETIN INGENIERIE
89, avenue Baudin
87000 LIMOGES
☎ 05.55.34.26.26
✉ contact87@defretin-ing.fr

OPQIBI
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
Certificat
N° 01 12 1512

Communaute Communes Pays de St Yrieix
Rue du 8 Mai 1945
87500 Saint-Yrieix-la-Perche

A l'attention de M. CHAMPAU-PELTIE
r-peltier@communaute-saint-yrieix.fr

Nos réf : JB/CP

🗁 : N° AP 2022-7634

Objet : *Avis sur l'état de conservation des structures de la Villa sport suite à sinistre à ST YRIEIX LA PERCHE (87)*

Limoges, le 5 avril 2022

Monsieur,

Suite à notre entrevue en date du 22/03/2022, nous avons le plaisir de vous adresser, ci-après notre meilleure proposition d'honoraires concernant une mission de diagnostic relative à l'affaire citée en objet.

Dans ce cadre, notre mission comprend :

- Visite sur site à l'avancement des travaux de dépose des revêtements de sol type carrelage (Nb prévu = 4u)
- Avis sur l'état de conservation des structures
- Rédaction d'un compte-rendu de visite

Soit 550 € HT x 4 = 2 200 € HT

Nota : A l'issue de ces visites, si les constatations font état de désordres d'ordre structurel, un diagnostic complémentaire sera effectué.
A titre d'exemples, la mission pourra consister dans les investigations suivantes :

- *Essai de carbonatation à la phénolphtaléine (nb = 4 u)*
- *Sondages destructifs (nb = 3 u)*
- *Sondages au pachomètre (nb = 4 u)*
- *Rédaction d'un rapport de synthèse compris ingénierie*

Soit : 2 820 € HT

Espérant que cette proposition retiendra toute votre attention, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

J. BARDOT

« Bon pour accord »
Le client
Date – Cachet – Signature

DEFRETIN INGENIERIE
S.A.S. au capital de 37000 €
89, avenue Baudin - 87000 LIMOGES
Tél. 05 55 34 26 26 - Fax 05 55 34 25 35
contact87@defretin-ing.fr
SIRET : 32 [illegible]

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
DEFRETIN INGENIERIE est susceptible de collecter des informations se rapportant à des clients personnes physiques identifiées ou identifiables (des « données personnelles »). DEFRETIN INGENIERIE peut collecter et traiter différents types de données personnelles, notamment [illegible] nom, fonction, adresse, email, etc ...) et des données financières (n° de compte bancaire). DEFRETIN INGENIERIE s'engage à collecter et traiter toute donnée personnelle en conformité avec la réglementation en vigueur applicable (notamment la loi n° 78-17 du 7 janvier et RGPD). Les données personnelles collectées et traitées seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle et pendant la prescription applicable, sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ou, pour une période plus courte, si le client personne physique a exercé un de ses droits. L'accès des données personnelles est limité à la société DEFRETIN INGENIERIE. Les données personnelles recueillies pourront être communiquées à des tiers, liés à l'entreprise par contrat, pour l'exécution des tâches sous-traitées nécessaires à l'exécution et à la gestion de la commande, sans qu'aucune autorisation du client ne soit nécessaire. Le client personne physique peut s'opposer au traitement de ses données personnelles pour des motifs légitimes, en faisant une demande à DEFRETIN INGENIERIE – 89, avenue Baudin – 87000 LIMOGES, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide. Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr)